

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20251009-2025_111_BC_29-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 11
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE SIX OCTOBRE à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président**.

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2025_111_BC_29
Partenariat avec France Volontaires -
Programme 2025 : Dispositif
Territoire Volontaire – TEVO

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Olivier HOARAU - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

Nombre de votants : 13

ÉTAIT ABSENT(E) :

M. Henry HIPPOLYTE

NOTA :

Le Président certifie que :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

- la convocation a été faite le :
30 septembre 2025

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
13/10/2025

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 OCTOBRE 2025

AFFAIRE N°2025 111 BC 29 : PARTENARIAT AVEC FRANCE VOLONTAIRES - PROGRAMME 2025 :
DISPOSITIF TERRITOIRE VOLONTAIRE – TEVO

Le Président de séance expose :

Contexte général

L'action extérieure des collectivités locales s'est au fil des années développée et s'inscrit aujourd'hui dans un cadre d'intervention bien défini (articles L.1115-1 et suivants du CGCT).

Les collectivités locales (régions, départements, métropoles, communes et groupements de communes) ont ainsi la possibilité de conclure des conventions de coopération décentralisée avec des collectivités étrangères, dans le respect des engagements internationaux de l'État.

Les collectivités territoriales participent ainsi à l'effort de solidarité et d'aide au développement selon des modalités diverses : projets de coopération décentralisée, octroi de subventions ou participations aux opérateurs et structures associatives locales et étrangères (ONG, etc.).

Disposant d'un cadre juridique adapté et de financements intéressants (État, Union européenne, Région), certaines collectivités locales réunionnaises se sont impliquées, depuis de nombreuses années, dans cette politique, contribuant ainsi à la solidarité régionale et au codéveloppement avec les pays du bassin indianocéanique, pour partie à l'origine du peuplement de La Réunion.

Le Territoire de l'Ouest ayant décidé de relancer et structurer sa politique de coopération, a adopté le 6 mars 2023 un cadre d'intervention global et cohérent.

La feuille de route stratégique proposée par les élus s'appuie sur 3 axes majeurs :

1. Le partage de l'expertise technique du Territoire de l'Ouest à travers ses domaines de compétences ;
2. La mobilité des jeunes avec l'ouverture du territoire sur l'Océan Indien ;
3. Le développement d'échanges culturels et solidaires avec les populations des pays voisins.

Divers partenariats et projets ont d'ores et déjà été engagés depuis 2023. À titre d'exemples :

- La signature d'une convention quinquennale (2023–2026) avec la Commune Urbaine de Sainte-Marie, dont le projet phare porte sur l'accompagnement du TCO à la structuration de la gestion des déchets de cette collectivité ;

- Le programme Territoires Volontaires (TEVO), lancé en décembre 2021, est destiné à développer le volontariat international auprès des collectivités territoriales. Il est porté par France Volontaires et mis en œuvre par un partenariat de plusieurs organisations territoriales, expertes en volontariat, en engagement solidaire ou en actions territoriales.

France Volontaires assure la coordination du programme, anime des espaces complémentaires de pilotage et met en place un dispositif d'accompagnement des acteurs mobilisés. Les volontaires de service civique à l'international, en réciprocité et en solidarité internationale dans plusieurs pays, afin de renforcer la réponse territoriale aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

Les volontaires sont au cœur de la démarche inclusive de l'Agenda 2030. Par la variété des missions et des thématiques abordées (santé, eau et assainissement, agriculture, etc.), ils contribuent à l'ensemble des ODD.

La sélection des collectivités est réalisée dans le cadre d'appels à manifestation d'intérêt annuels. Le programme prévoit un accompagnement clé en main des collectivités lauréates, permettant une montée en compétence, ainsi que la construction et la mise en œuvre de missions de volontariat de qualité.

La candidature du Territoire de l'Ouest a été retenue suite au quatrième AMI de 2025, pour l'accueil d'un jeune Mozambicain sur notre territoire, autour de la thématique culturelle.

La démarche sera menée en lien avec l'École Intercommunale d'Enseignement Artistique (EAIO) et l'École Supérieure d'Art de La Réunion (ESAR), qui dispose déjà d'un partenariat avec le Mozambique à travers l'ISARC (École d'art et de culture de l'île de Mozambique).

Plan de financement prévisionnel :

Financeurs	Montant (€)	Pourcentage
Etat (dispositif TEVO)	12 500	35 %
État (France Volontaires)	8 411	24 %
Territoire de l'Ouest	14 600	41 %
Total	35 511	100 %

La participation du Territoire de l'Ouest est de 14 600 €, soit 41 % du budget global du projet estimé à 35 511 €.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 21/08/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 12/08/2025.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **AUTORISER l'attribution d'une participation financière d'un montant maximum de 14 600 € à France Volontaires pour l'accueil d'un(e) jeune volontaire dans le cadre du dispositif TEVO, au titre du programme 2025 ;**
- **VALIDER le projet de convention ;**
- **AUTORISER le Président à signer la convention et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président